

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 12 février 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 janvier 2024	25 janvier 2024
19	13	13 + 1		

Délibération 2024_02_02 : Budget Primitif 2024 communal

L'an deux mille vingt- quatre, le lundi 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Cécile BONNIFAIT, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget communal comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 289 160.00	1 289 160.00
Section d'investissement	1 010 656.00	1 010 656.00
TOTAL	2 299 816.00	2 299 816.00

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L1612-2 et L1612-8

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 289 160.00€

DÉPENSES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2024
011 – Charges à caractère général	383 700.00
012 – Charges de personnel	615 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	114 190.00
66 – Charges financières	12 500.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00
042 – Opérations d'ordre	11 196.35
SOUS-TOTAL	1 136 586.35
023 – Virement à la section d'investissement	152 573.65
TOTAL	1 289 160.00

RECETTES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2024
013 – Atténuation de charges	26 000.00
70 – Produits des services	48 560.00
73 – Impôts et taxes	862 600.00
731 – Impositions directes	0.00
74 – Dotations et participations	296 000.00
75 – Autres produits de gestion courante	48 000.00
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	8 000.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
SOUS-TOTAL	1 289 160.00
002 – Report à nouveau	0.00
TOTAL	1 289 160.00

INVESTISSEMENT 2023	DEPENSES	RECETTES
Remboursement des emprunts	306 800.00	
Virement de la section de fonctionnement		152 573.65
FCTVA		69 348.38
Taxe Aménagement		12 000.00
040 – Opérations d'ordre		11 196.35
041 – Opérations patrimoniales	0.00	
Hors opérations :		
024 – Produits de la vente		131 620.00
Chapitre 13		24 000.00
Emprunt d'équilibre		573 917.62
Chapitre 20	51 856.00	
Chapitre 21	0.00	
Chapitre 27	200 000.00	
Opération 10 – Voirie	137 500.00	32 000.00
Opération 11 – Bâtiments	190 700.00	4 000.00
Opération 12 – Groupe scolaire	99 300.00	0.00
Opération 13 – Eclairage public	0.00	0.00
Opération 14 – Mairie	0.00	0.00
Opération 15 – Réserve foncière	0.00	
Opération 22 – Multiservice	0.00	
Opération 25 – Cimetière	10 000.00	
Opération 26 – Espaces verts	9 500.00	
Opération 28 – Vidéoprotection	5 000.00	
TOTAL	1 010 656.00	1 010 656.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 voix contre (M. Malterre) et 1 abstention (M. KAMP) :

- **Approuve** le budget primitif communal 2024 arrêté comme ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUVE
Le 12 février 2024
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX